**Johan VANDE LANOTTE**

Vice-Premier Ministre et

Ministre de l’Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord

**Hendrik BOGAERT**

Secrétaire d’Etat à la Fonction publique et à la Modernisation des Services publics

Bruxelles

vendredi 6 décembre 2013



**Communiqué de presse**

**L’autorité fédérale unit les forces pour lutter contre la fraude massive**

**Aujourd’hui, différents services publics fédéraux travaillent, chacun à partir de leur propre expertise, sur la fraude massive[[1]](#footnote-1). Afin d’optimiser la coopération, un point de contact central placé sous la direction du SPF Economie est mis sur pied dans le cadre d’Optifed. Le Conseil des Ministres a donné ce matin son approbation de principe à cet égard. De cette manière, nous aurons une meilleure vue sur la problématique de la fraude massive, ce qui nous permettra d’y réagir plus rapidement.**

Par fraude massive, on entend toutes les formes de fraude qui utilisent des techniques de communication de masse, telles que le télémarketing, la distribution postale et l’internet. Concrètement, il s’agit par exemple du *phishing* où des données bancaires sont demandées par e-mail. De même, lorsqu’une personne commande et paie un article en ligne, mais que celui-ci n’est pas livré, il peut s’agir de fraude massive. L’arnaque par internet serait à elle seule responsable d’un dommage de quelque 110 millions d’euros pour notre économie.

En Belgique, les cas de fraude massive sont communiqués de manière fort dispersée à travers différents canaux (police, eCops, parquet, SPF Economie, …). Pris individuellement, ceux-ci ne sont généralement pas en mesure d’évaluer l’ampleur de la fraude dès lors que le nombre global de victimes n’est pas connu. C’est pourquoi nous créons aujourd’hui un point de contact central dirigé par le SPF Economie, où toutes les plaintes seront centralisées.

Un point de contact clairement identifiable améliore non seulement l’accessibilité pour les dénonciateurs et les victimes de la fraude, mais permet également de se faire une meilleure idée de l’ampleur de la fraude massive et des tendances en cours, ce qui est bien sûr extrêmement important dans le cadre de la lutte contre le phénomène. Grâce au point de contact, on pourra prendre plus rapidement et de manière plus ciblée les mesures nécessaires pour mettre fin à la fraude.

Le Secrétaire d’Etat Hendrik Bogaert voit dans le projet un exemple de la modernisation des services publics: “Une meilleure coopération, une informatisation plus poussée et la simplification des procédures résultent en des gains de temps. Le temps ainsi épargné pourra désormais être consacré à l’objectif réel : la lutte contre la fraude massive. Cela permettra d’aider les personnes dupées et d’éviter de nouvelles victimes. »

Le Ministre Johan Vande Lanotte souligne les conséquences économiques de cette décision: “En unissant les forces, nous pourrons mettre fin plus rapidement aux nouveaux cas de fraude et réagir plus promptement aux tendances qui se font jour. La réduction du phénomène de la fraude massive permettra non seulement de limiter le dommage économique qui en résulte mais aussi de renforcer la confiance des consommateurs. »

**Porte-parole**

**Johan Vande Lanotte Hendrik Bogaert**

Els BRUGGEMAN Dominique DEHAENE

0479 81 34 56 0495 24 43 64

Sarah VANDECRUYS Tine VANDECASTEELE

0486 89 50 46 0474 34 25 01

1. SPF Justice/ SPF Economie/ L’Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT)/ Federal Computer Crime Unit (FCCU)/ National Technical & Tactical Support Unit (NTSU) dont fait partie le système central d’interception technique (Central Technical Interception Facility, CTIF) de la Sécurité de l’Etat / Collège des procureurs généraux /parquet fédéral/juges d’instruction . [↑](#footnote-ref-1)